OCOM M337.01 – MESURER LA DISTANCE LE LONG D'UN ITINÉRAIRE

1. **Rendement.** Mesurer la distance le long d'un itinéraire.

2. **Conditions**

   a. Éléments fournis :

      (1) une carte aéronautique de navigation VFR (VNC),

      (2) une règle de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),

      (3) de la supervision, et

      (4) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme.** Le cadet doit mesurer la distance le long d'un itinéraire, y compris :

   a. définir les termes liés à la navigation aérienne;

   b. identifier les types de navigation aérienne; et

   c. déterminer la distance entre deux points.

4. **Point d'enseignement**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Définir les termes liés à la navigation aérienne, y compris : a. le canevas, b. la latitude, c. la longitude, d. les milles nautiques, e. les milles terrestres, f. l'échelle, et g. Une VNC.	Exposé interactif	5 min	C3-116 (p. 175, 186, 188)
PE2	Identifier et décrire les types de navigation, y compris : a. le pilotage, b. la navigation à l'estime, c. la navigation à inertie, et d. la navigation par satellite.	Exposé interactif	5 min	C3-116 (p. 175)
PE3	Démontrer la façon de déterminer la distance entre deux points prédéterminés le long d'un itinéraire et demander aux cadets d'effectuer l'exercice.	Démonstration et exécution	15 min	C3-139

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée**

a.	Introduction/Conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	10 min
c.	Démonstration et exécution :	15 min
d.	Total :	30 min

6. **Justification**

a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 2 pour présenter les termes de base en navigation aérienne et les types de navigation aérienne.

b. La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour le PE 3, parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la façon de mesurer les distances, tout en donnant aux cadets l'occasion de pratiquer cette compétence sous supervision.

7. **Documents de référence**

a. C3-116 (ISBN 0-9680390-5-7) MacDonald, A.F. et Peppler, I. L. (2000). *Entre ciel et terre : Édition du millénaire*. Ottawa, Ontario, Aviation Publishers Co. Limited.

b. C3-139 (ISBN 0-7715511-5-0) Transports Canada. (1999). *Manuel de pilotage - 4e édition révisée*. Ottawa, Ontario, Transports Canada.

8. **Matériel d'instruction**

a. une VNC, et

b. une règle de l'OACI.

9. **Matériel d'apprentissage**

a. une VNC, et

b. une règle de l'OACI.

10. **Modalités de contrôle.** Cet OCOM est évalué conformément aux indications du chapitre 3, annexe B, appendice 5 (COREN des sujets en aviation - évaluation combinée).

11. **Remarques**

a. Il est possible de commander des VNC et des règles de l'OACI auprès de l'Officier des cadets du secteur (OCS), de les acheter à un centre local d'entraînement en vol ou de les commander en ligne sur le site de NavCanada (www.navcanada.ca).

b. L'OCOM C337.02 (Pratiquer des habiletés en navigation aérienne) peut être donné en vue de permettre aux cadets de pratiquer davantage les compétences apprises dans cet OCOM.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PG-002/A-CR-CCP-803-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.